



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 10 septembre 2018

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/09/2018

**Présents** : Jean-Marc MORETTI, Magali CHEVREAU, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Laurent CHANDIVERT, Franck RIVARD, Amélia ROUVIER, Annick MASSON-VERZELLES, Martine TOURNOIS, Nathalie VERNA et Michel POTIEZ.

**Excusés** : Jacques LECOFFRE et Emilie BROCHARD.

**Procuration** : François-Michel GEST à Jean-Marc MORETTI et Etienne SOLLIER à Laurent CHANDIVERT

**Secrétaire de séance** : Cécile MEUBLAT-GIRARDIN

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00*

### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 JUILLET 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Un dossier de réalisation d'un audit d'éclairage public sur la commune a été déposé auprès du Sidelc.

Un devis a été signé auprès de la société Noctabene de Ballan-Miré pour un montant global de 2 758.86 euros.

M. le Maire confirme que le SIDELC a décidé de verser une subvention de 1 379.42 euros pour la réalisation de cet audit.

**Après délibération, le conseil municipal à la majorité des voix, 12 voix pour, accepte le versement par le Sidelc d'une subvention de 1 379.42 euros. M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet audit.**

**M. le Maire précise que l'audit démarrera dès le Jeudi 13 septembre prochain.**

### 3) REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA PROTECTION DES DONNEES

Le Maire expose,

à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il précise le cadre et indique qu'il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Il expose le rôle du DPD.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des voix, la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.**

09

#### **4) CREANCES ETEINTES POUR CAUSE D'IRRECOUVRABILITE**

Monsieur le maire expose,

La trésorerie a établi un état des créances éteintes concernant un administré.

Il rappelle que la créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Le montant de la créance s'élève à 140 euros (dettes de cantine-garderie sur 2016) pour un administré en situation de surendettement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix, décide de considérer les créances d'un montant de 140 € comme éteintes. M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

#### **5) RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG**

M. le maire expose,

Le contrat souscrit avec la société SégiLog fournisseur des logiciels spécialisés pour la mairie (comptabilité, état civil etc) arrive à échéance.

Il propose aux membres présents de renouveler ce contrat pour un montant annuel de 2 570 € H.T (2 313 € en investissement et 257 € en fonctionnement)

M. le maire précise que ce prestataire assure également un déplacement illimité en cas de difficulté d'utilisation des logiciels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix, décide de renouveler le contrat avec la société SégiLog et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

#### **6) CREATION D'UN POSTE D'AJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL A 20/35<sup>ème</sup>**

Le maire rappelle,

L'adjoint administratif en poste au secrétariat est absente depuis plus de 18 mois et l'agent la remplaçant ne reprendra pas ses fonctions.

Afin d'assurer l'instruction des dossiers il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent absent.

Il est proposé aux membres présents de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à hauteur de 20/35<sup>ème</sup> pour travailler avec la secrétaire de mairie en poste.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, décide de la création d'un poste contractuel à hauteur de 20/35<sup>ème</sup>.

#### **7) CREATION D'UN POSTE D'AEA PPAL DE 2EME CL A 1.75/20<sup>ème</sup>**

Le maire expose,

L'agent titulaire, qui exerce ses missions au sein de l'école, ayant réussi son examen professionnel, il vous est proposé de créer un poste à son nouveau grade. La collectivité nommera l'agent uniquement si sa collectivité principale procède également à sa nomination.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, décide de la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 1.75/20<sup>ème</sup> et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

#### **8) BAIL ANTENNE TELEPHONIE**

Le maire expose,

En début d'année la société TDF avait démarché la commune car elle souhaitait étudier la possibilité d'installer une antenne de type relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur la parcelle communale cadastrée ZV n° 35. Le terrain se situe face à l'antenne déjà existante au niveau du pont de l'autoroute. La commune avait donné un accord de principe pour lancer ce projet. Une déclaration a été déposée et acceptée. La société TDF a adressé le bail d'occupation. Le montant de la redevance est de 2 300 € versé annuellement à la commune pour une période de 12 ans.



Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix, autorise M. le Maire à signer le bail avec la société TDF ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette construction.

### **9) ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

**Le maire expose,**

La commune compte un seul véhicule pour deux agents au service technique.

Afin de permettre une meilleure gestion du service, il propose l'acquisition d'un véhicule de type PEUGEOT PARTNER Chez TD AUTO de St Denis sur Loire pour un montant de 1 800 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'achat d'un véhicule PEUGEOT PARTNER chez TD AUTO de St Denis sur Loire pour un montant de 1 800 €. M. le maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

### **10) AFFAIRES DIVERSES**

M. le maire donne la parole à chaque conseiller municipal.

Michel POTIEZ informe :

- une journée de formation "SOS numérique" réservée aux personnes de plus de 60 ans, aura lieu le 2 octobre de 10h à 12h à la salle associative
- l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 6 octobre à 11h00 à la salle associative
- le repas des aînés aura lieu le 18 novembre à la salle polyvalente

Cécile MEUBLAT-GIRARDIN indique que la rentrée des classes s'est bien passée. De nouveaux jeux ont été installés : poteau de football et panier de basket chez les maternelles. Cette année, il y a plus d'enfant en maternelle et en primaire. Une photo de la rentrée des classes est parue dans la NR.

Nathalie VERNAT évoque la nécessité d'installer une poubelle au niveau du stade de foot. Trop de déchets sont encore retrouvés sur les terrains.

Franck Rivard indique que les fêtes du 14 juillet et le feu d'artifice se sont bien passés.

Laurent Chandivert donne lecture des derniers travaux réalisés sur la commune :

- Villeroigneux : 2 stops ont été installés pour réduire à vitesse
- Villerbon : le marquage au sol (stop et passage piéton) place de l'église et rue des Perdrielles ont été faits
- Salle annexe et école primaire : suite aux contrôles de la société Socotec, la commande est passée pour la mise aux normes électriques (disjoncteurs 30mA, signalisation sortie de secours).

Resteront les travaux à réaliser en la mairie et à l'école.

- Jarday : des travaux seront réalisés au 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour le remplacement de fils nus Basse Tension.
- Les travaux d'étanchéité à la salle polyvalente sont achevés.

La séance est levée à 21h40

Jean-Marc MORETTI  
Maire,

Cécile MEUBLAT-GIRARDIN  
Secrétaire,

